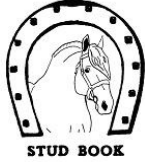




SYNDICAT HIPPIQUE  
BOULONNAIS



www.le-cheval-trait-du-nord.fr

www.le-boulonnais.com

Haras régional Nord-Pas de Calais

Plan de Sauvegarde  
et de Valorisation

du cheval **BOULONNAIS**  
et du **TRAIT DU NORD**

2011 – 2014



Institut français  
du cheval et de l'équitation





# Sommaire

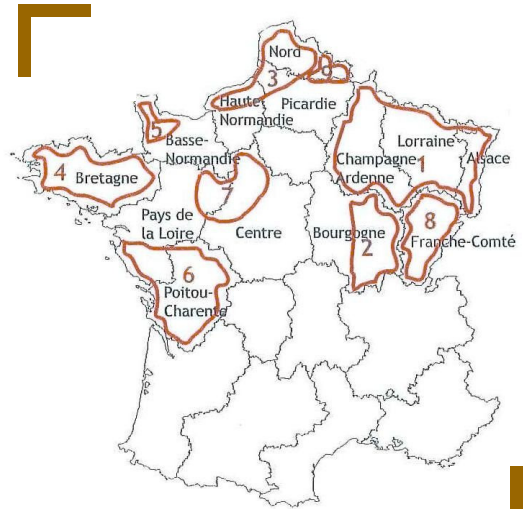
<b>Préambule .....</b>	<b>4</b>
<b>Partenaires et financement .....</b>	<b>7</b>
<b>Titre Premier : Encourager l'élevage et améliorer la sélection .....</b>	<b>8</b>
Mesure 1. Organiser des concours d'élevage .....	8
Mesure 2. Encourager les concours d'élevage .....	9
Mesure 3. Encourager l'élevage de mâles .....	9
Mesure 4. Encourager l'élevage de jeunes mâles de lignées originales .....	9
Mesure 5. Primer les courants de sang originaux de chevaux Boulonnais .....	9
Mesure 6. Organiser l'élevage de jeunes mâles français Trait du Nord .....	10
Mesure 7. Encourager la mise à la reproduction de juments .....	10
Mesure 8. Sensibiliser à la mise à la reproduction des juments .....	10
Mesure 9. Former les éleveurs .....	10
Mesure 10. Sélectionner et former les juges de concours .....	11
Mesure 11. Mieux insérer l'élevage de chevaux de trait dans la représentation agricole .....	11
<b>Titre Deuxième : Soutenir et organiser l'étalonnage .....</b>	<b>12</b>
Mesure 12. Primer l'activité des étalons privés .....	12
Mesure 13. Développer l'appui et le conseil technique aux étalonniers .....	12
Mesure 14. Maintenir une offre publique d'étalonnage .....	13
Mesure 15. Organiser la couverture du territoire en étalonnage .....	13
Mesure 16. Promouvoir le développement d'une offre d'étalonnage à domicile .....	13
Mesure 17. Promouvoir des centres de reproduction régionaux .....	13
<b>Titre Troisième : Consolider la gestion des livres généalogiques .....</b>	<b>14</b>
Mesure 18. Contrôler la filiation des chevaux Boulonnais mis à la reproduction .....	14
Mesure 19. Renforcer la procédure d'approbation des étalons .....	14
Mesure 20. Créer un livre B au <i>stud-book</i> du Boulonnais .....	14
Mesure 21. Améliorer la diffusion de la connaissance génétique (Annuaire des étalons) .....	15
Mesure 22. Apporter un conseil aux éleveurs pour les choix d'accouplement .....	15
Mesure 23. Améliorer la connaissance et le suivi de la diversité du patrimoine génétique .....	15
Mesure 24. Créer un Observatoire des chevaux Boulonnais et Trait du Nord .....	15
Mesure 25. Assurer une conservation pérenne du patrimoine génétique .....	16
<b>Titre Quatrième : Renforcer la structuration des Associations et la création de Maisons de race</b>	<b>17</b>
Mesure 26. Renforcer l'accompagnement technique et la coopération des associations de race .....	18
Mesure 27. Assurer une meilleure information des adhérents .....	18
Mesure 28. Consolider le Pôle Trait du Nord .....	18
Mesure 29. Créer la Maison du cheval Boulonnais .....	19
<b>Titre Cinquième : Promouvoir les races et leurs utilisations .....</b>	<b>21</b>
Mesure 30. Organiser et doter les concours d'utilisation .....	21
Mesure 31. Organiser et doter un circuit « cheval de travail » .....	21
Mesure 32. Adapter les règlements des concours d'utilisation .....	21
Mesure 33. Former les utilisateurs .....	21
Mesure 34. Appuyer la participation des races aux événements .....	22
Mesure 35. Encourager l'élevage de jeunes chevaux à l'attelage (épreuves S.H.F) .....	22
Mesure 36. Appuyer la structuration des Routes européennes .....	22
Mesure 37. Expérimenter et développer de nouvelles utilisations .....	22
Mesure 38. Mutualiser les compétences .....	23
<b>Titre Sixième : Maintenir le débouché viande .....</b>	<b>24</b>
Mesure 39. Développer les débouchés pour la viande de poulain .....	24
Mesure 40. Former des éleveurs à l'engraissement de poulains .....	24
<b>Titre Septième : Communiquer pour mobiliser .....</b>	<b>25</b>
Mesure 41. Promouvoir l'identité culturelle des races .....	25
Mesure 42. Mieux insérer les concours dans l'animation rurale .....	25
<b>Sigles, acronymes et abréviations .....</b>	<b>27</b>
<b>Signatures .....</b>	<b>29</b>

## Préambule

Le Nord-Pas de Calais est la seule région à posséder deux des neufs berceaux de races françaises de chevaux de trait : **le cheval Boulonnais** et **le Trait du Nord**.

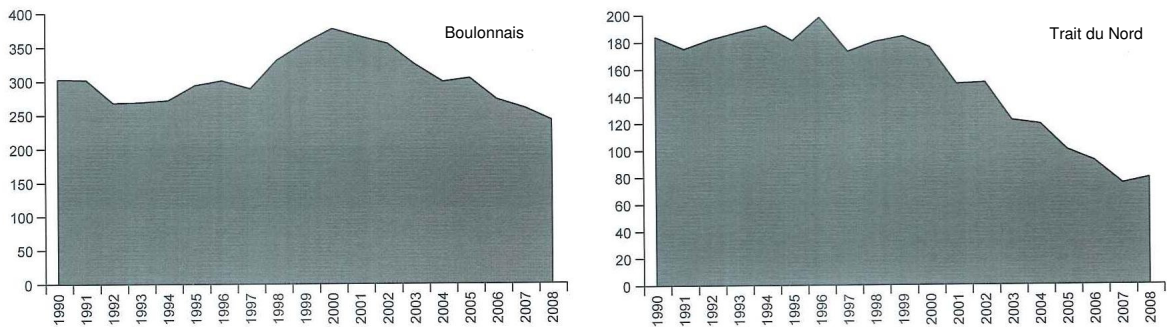
Comme pour toutes les races de chevaux de trait, la motorisation de l'agriculture, mais aussi de l'industrie et des transports, a dans la seconde moitié du XX<sup>e</sup> siècle écarté des élevages bon nombre de ces animaux, conduisant à **une très forte réduction des effectifs**.

Cette décroissance générale masque cependant de fortes disparités entre les différentes races. Ainsi, le trait Comtois ou le trait Breton ont stabilisé leurs effectifs à des niveaux satisfaisants. Ils enregistrent même une croissance de leurs effectifs grâce à des élevages hors berceau en système extensif et une valorisation notamment sur le marché italien de la viande. En revanche, les effectifs du cheval Boulonnais et du Trait du Nord continuent de régresser, souffrant d'un foncier rare, de charges de structures élevées et de l'absence de débouchés rémunérateurs.



Les berceaux des neuf races françaises de trait

Au cours des dernières décennies, **cette baisse a pris des proportions alarmantes** avec de moins en moins de juments saillies pour produire en race : 496 pour le cheval Boulonnais et 279 pour le Trait du Nord en 2008 et par conséquent de naissances : 242 chevaux Boulonnais et seulement 79 Trait du Nord ont été officiellement immatriculés dans la race en 2008.



Evolution du nombre d'immatriculations de chevaux Boulonnais et Trait du Nord entre 1990 et 2007

Cette baisse est accompagnée d'une diminution importante du nombre d'éleveurs qui risque malheureusement de **se poursuivre** dans les années à venir. En effet, nombre d'entre eux sont retraités, âgés et très peu de nouveaux élevages sont repris ou se créent.

Les efforts engagés depuis la fin des années 1980, soit une vingtaine d'années, malgré un accompagnement technique et financier soutenu des **Haras nationaux** et du **Centre régional de ressources génétiques du Nord-Pas de Calais** ne sont parvenus qu'à ralentir cette baisse.

Cette évolution a plusieurs effets négatifs sur un plan génétique. La race du **cheval Boulonnais**, qui s'est constituée dans l'indigénat, c'est-à-dire au sein d'une population équine et d'un territoire géographique déterminés, connaît des problèmes aigus et croissants de consanguinité. Quant au **Trait du Nord**, avec un nombre de naissances inférieur à une centaine par an, la sélection génétique au sein de la population régionale devient de plus en plus difficile, avec le risque de voir disparaître ses spécificités françaises.

La situation ainsi décrite est inquiétante. Elle montre la nécessité d'engager de nouveau, une réflexion approfondie sur la nature et les moyens à mobiliser pour préserver **ce patrimoine domestique unique du Nord-Pas de Calais, mais aussi de la Picardie, en voie de disparition**.

La structure fédérative des neuf races françaises de trait, **France Trait**, a demandé en 2008, l'inscription de ce « *patrimoine génétique unique au monde, déclinaison équine du génie français de la diversité* » au Patrimoine mondial, dans la catégorie : paysages culturels. Dans son adresse à l'UNESCO, l'association rappelle que « *le cheval de trait français est le résultat du génie créateur des paysans du XIX<sup>e</sup> s. qui, révolution terrienne faite, guerres napoléoniennes oubliées et progrès agraire intégré, ont ressenti la nécessité de façonner un nouveau cheval apte à la traction agricole et aux transports* ».

Le récent rapport sur « *l'état des ressources zoogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture dans le monde* » édité par la F.A.O., met par ailleurs l'accent sur la nécessité d'une gestion efficace de la diversité zoogénétique pour la sécurité générale de l'alimentation et le développement durable. Plus personne ne conteste aujourd'hui la nécessité impérieuse de conserver les espèces locales.

Les Etats européens ont pris des engagements pour la conservation des ressources génétiques y compris domestiques. Le dernier contrat d'objectifs entre l'Etat et les Haras nationaux pour la période 2004-2008 réaffirmait notamment son implication dans la conservation du patrimoine génétique.

Les conclusions du colloque « *20 ans de conservation génétique au service de l'agriculture de demain* » organisé les 5-6 juillet 2006 à Villeneuve-d'Ascq ont mis en exergue le rôle central que doivent jouer les régions dans ce domaine car cet échelon géographique est reconnu comme pertinent pour l'action et la mobilisation des élus, des agriculteurs, des consommateurs, etc. L'approche régionale ou interrégionale, se justifie d'autant plus dans le cas présent que les zones d'élevage du cheval Boulonnais et du Trait du Nord se concentrent presque exclusivement dans leurs berceaux de race, le Nord-Pas de Calais pour l'essentiel (80 %) mais aussi de façon significative en Picardie (15 %).

Considérant ces éléments, **les Haras nationaux et Espaces naturels régionaux, au titre des activités du Centre régional de ressources génétiques du Nord-Pas de Calais, ont souhaité engager en 2007, à l'occasion de la redéfinition du cadre conventionnel qui les impliquent vis-à-vis des deux associations nationales de race agréées (ANRA) correspondantes, le Syndicat hippique Boulonnais et le Syndicat d'élevage du cheval Trait du Nord, une importante démarche évaluative et participative afin de donner plus de cohérence, de pertinence et d'efficacité aux actions à entreprendre dans les années à venir.**

Ce travail s'est traduit par :

- L'organisation **de huit rencontres** initiales en 2007 et 2008 avec les deux associations de race et les deux parcs naturels régionaux concernés par les berceaux de race afin de partager et d'échanger sur la situation passée et actuelle, puis de co-construire avec eux un nouveau plan d'actions pluriannuel.
- **Un diagnostic détaillé** de la situation des deux races (annexe 1).
- La réalisation **d'un bilan évaluatif ex-post** des précédents plans d'actions ayant fait l'objet de conventions impliquant les deux associations de race, les Haras nationaux et Espaces naturels régionaux/Centre régional de ressources génétiques du Nord-Pas de Calais :
  - 1991-1992 : Contrat régional,
  - 1994-1998 : avenant 1999, Plan d'actions conjoint,
  - 2001-2006 : Plan d'actions pour la sauvegarde et la valorisation des races chevalines Boulonnaises et Trait du Nord (annexe 2),
- **Un récapitulatif exhaustif des moyens financiers** mobilisés par les acteurs publics (annexe 3).

Il a été ensuite complété au cours de l'année 2009, par une large consultation, notamment des collectivités territoriales, les deux conseils généraux du Nord et du Pas-de-Calais et le Conseil régional du Nord-Pas de Calais, ainsi que par une mise à jour des documents pour prendre en compte les années 2007, 2008 et 2009.

**Le présent Plan de sauvegarde et de valorisation du cheval Boulonnais et du Trait du Nord** ainsi défini, prend notamment en compte :

- **La nécessité de maintenir un patrimoine génétique** unique menacé de disparition, **d'ancrer les deux races au sein des territoires** dans leurs berceaux de race, de préserver et faire vivre **une spécificité culturelle** qui fait partie des traditions des gens du Nord ;
- **L'agrément attribué en 2003** au Syndicat hippique Boulonnais et au Syndicat d'élevage du cheval Trait du Nord par le ministère chargé de l'Agriculture comme **association nationale de race agréée** (ANRA) et à ce titre, elles ont des responsabilités réglementaires ;
- Le besoin **de faire partager et d'associer l'ensemble des partenaires institutionnels**, techniques et associatifs qui se mobilisent ou veulent se mobiliser autour de la conservation et de la valorisation de ces deux races ;
- La volonté de l'**Etat**, dans le cadre de la réforme de sa politique du cheval, de **maintenir son soutien aux races équine menacées** au travers de l'action de l'Institut français du cheval et de l'équitation, établissement public administratif créé le 1<sup>er</sup> février 2010 et issu du **regroupement des Haras nationaux et de l'Ecole nationale d'équitation** ;
- Le souhait du **Conseil régional du Nord-Pas de Calais** de définir et de mettre en place le concept d'un **Haras régional** ;
- **L'implication croissante des parcs naturels régionaux Scarpe-Escaut et des Caps et Marais d'Opale, mais aussi la mobilisation de la Ville de Boulogne-sur-Mer et de la Communauté de communes de Desvres-Samer**, dans la valorisation du cheval Boulonnais ou du Trait du Nord, dont les territoires coïncident avec les berceaux de ces deux races régionales.

**Le présent Plan de sauvegarde et de valorisation du cheval Boulonnais et du Trait du Nord a vocation à définir le cadre de référence de l'action de l'ensemble des acteurs signataires et plus particulièrement une stratégie visant à incarner le projet de Haras régional pour les deux races locales de chevaux de trait porté par le Conseil régional Nord-Pas de Calais.**

**L'ensemble des mesures, au nombre de 42, sont détaillées dans le présent Plan et organisées autour de 7 grands objectifs afin de donner plus de lisibilité à l'action de chacun :**

1. **Encourager l'élevage et améliorer la sélection,**
2. **Soutenir et organiser l'étalonnage,**
3. **Consolider la gestion des livres généalogiques,**
4. **Renforcer la structuration des associations de race et la création de maisons de race,**
5. **Promouvoir les races et leurs utilisations,**
6. **Maintenir le débouché viande,**
7. **Communiquer pour mobiliser.**

**Considéré comme un document de référence et de cohérence, élaboré sur un temps long et ayant fait l'objet d'une large consultation, certaines propositions figurant dans le présent Plan de sauvegarde et de valorisation du cheval Boulonnais et du Trait du Nord, ont été engagées ou mises en œuvre dès la fin de l'année 2008, c'est-à-dire avant même son approbation officielle.**

## Partenaires et financement

L'ensemble des partenaires et l'organisation générale du financement du *Plan de sauvegarde et de valorisation du cheval Boulonnais et du Trait du Nord*, peuvent être représentés schématiquement au moyen de **trois cercles concentriques**.

Les deux associations nationales de race agréées (ANRA), le Syndicat hippique Boulonnais et le Syndicat d'élevage du cheval Trait du Nord, sont au centre du dispositif, conformément à leur objet, leur statut et leur agrément. Les deux syndicats forment donc tout à la fois **le premier cercle** d'intervention et assurent la représentation des éleveurs et utilisateurs de chevaux des deux races.

Un ensemble de partenaires à la fois techniques et financiers, nationaux ou régionaux, viennent ensuite en appui au fonctionnement et aux actions des deux ANRA. Ils constituent **le deuxième cercle** d'intervention. Les éleveurs et les utilisateurs de chevaux des deux races peuvent néanmoins être les bénéficiaires directs de ce niveau d'intervention.

L'Etat et les collectivités territoriales forment enfin **le troisième cercle**. Ils évaluent et définissent les enjeux de la sauvegarde et de la valorisation du cheval Boulonnais et du Trait du Nord. Ils appuient alors financièrement, les structures techniques du deuxième cercle, mais aussi les deux ANRA situées au premier cercle, voire directement les éleveurs et utilisateurs de chevaux des deux races.

L'approche se veut ainsi globale et hiérarchisée, l'organisation structurée et cohérente, tout en assurant une visibilité à l'action de chacun des partenaires vis-à-vis des éleveurs et des utilisateurs de chevaux Boulonnais et Trait du Nord.





## **Titre Premier : Encourager l'élevage et améliorer la sélection**

L'élevage du cheval Boulonnais et du Trait du Nord repose essentiellement sur un réseau de gens passionnés, souvent agriculteurs en activité ou en retraite, mais aussi quelques pluri-actifs et amateurs, fiers de perpétuer deux races forgées par plusieurs générations de paysans.

Cette passion a un coût rarement compensé par des débouchés rémunérateurs. Elle s'alimente en grande partie des rencontres organisées tout le long de l'année où les chevaux sont présentés, où le choix de sélection et la belle présentation de l'animal sont mis en avant.

Ils permettent aux éleveurs d'échanger, de s'encourager mutuellement, de confronter leurs chevaux, d'en déterminer le devenir, d'en vendre, de repérer des sujets qui leur plaisent, d'évaluer la qualité de la production d'un étalon, de mettre en exergue les meilleurs sujets et reproducteurs de la race. Ces concours d'élevage de chevaux Boulonnais et Trait du Nord animent par ailleurs le territoire et sont ancrés dans les traditions rurales du Nord-Pas de Calais et de la Picardie.

Dans un contexte où il y a de moins de moins d'éleveurs, où les choix génétiques prennent une importance considérable, cette dynamique de rencontres et d'animation rurale doit être impérativement préservée et encouragée.

Depuis de nombreuses années, des dotations ou primes d'encouragement, sont attribuées par l'Etat, les Haras nationaux et les collectivités territoriales, pour encourager les éleveurs à participer à ces manifestations. Ces encouragements doivent être maintenus dans les années à venir en orientant certaines primes sur les enjeux spécifiques à chacune des deux races.

### **Pour encourager l'élevage et améliorer la sélection, 11 mesures sont préconisées :**

#### **Mesure 1. Organiser des concours d'élevage**

Les concours d'élevage sont organisés tous les ans selon un calendrier qui varie peu d'une année sur l'autre. Ils se tiennent par tradition dans les mêmes communes, qui apportent souvent un soutien logistique aux organisateurs.

L'organisation des concours d'élevage, qui relèvent traditionnellement de l'initiative des Haras nationaux, est désormais déléguée par convention aux associations de race. Les concours regroupent les éleveurs de la race, invités à présenter leurs animaux qui sont jugés par un jury. D'autres concours, communément appelés « comices », sont également organisés et financés par les collectivités territoriales, le Conseil général du Pas-de-Calais notamment.

Les jurys sont composés d'éleveurs désignés par l'association de race agréée, pour statuer sur les meilleurs chevaux. Les orientations de sélection définies chaque année par la commission du *stud-book*, ou livre généalogique, doivent être prises en compte dans chaque concours.

Il est important de maintenir la tenue et le nombre de ces manifestations car elles contribuent de manière essentielle à la dynamique des éleveurs, à l'organisation de la sélection génétique de la race et au maintien de l'intérêt suscité auprès des collectivités territoriales et du public. Elles jouent également un rôle culturel et d'animation rurale éminent.

Beaucoup de ces manifestations ont un caractère très « confidentiel ». Une réflexion sera engagée, entre les éleveurs, l'Institut français du cheval et de l'équitation et les collectivités territoriales (intercommunalités, partenaires touristiques et économiques, etc.) pour les ouvrir davantage ; l'objectif étant d'en faire de véritables lieux d'animation et de communication en direction des habitants et du grand public concourant ainsi à la vulgarisation de la race. Les parcs naturels régionaux pourront être amenés à contribuer à la coordination et à la promotion de ces manifestations sur leurs territoires respectifs.



## **Mesure 2. Encourager les concours d'élevage**

Pour être admissible à un concours d'élevage, un cheval doit avoir été mis à la reproduction l'année précédente. Or le manque de débouchés et un prix de vente insuffisamment rémunérateur n'incitent pas les éleveurs à faire naître des poulains.

En dotant les concours d'élevage, les financeurs publics, notamment l'Etat et l'Institut français du cheval et de l'équitation, mais aussi les collectivités territoriales, encouragent les éleveurs à y participer. Cette mesure est donc incitative pour la reproduction des chevaux.

Dans le contexte actuel, il est plus que nécessaire de maintenir ce dispositif d'encouragements. Ceux-ci redistribués, permettent en effet de couvrir une partie des frais engagés par les éleveurs pour y participer.

Dans un souci d'efficacité et de transparence, il est souhaitable qu'une nomenclature simplifiée des montants de primes et d'avantage dissociée de la note attribuée en concours, soit mise en place ainsi qu'une concertation préalable organisée pour la répartition de ces primes.

## **Mesure 3. Encourager l'élevage de mâles**

Un poulain mâle est plus difficilement commercialisable qu'une pouliche : une jument peut être valorisée par sa production à venir d'une part, tandis que peu de poulains mâles deviennent étalons, c'est-à-dire approuvés à la monte, d'autre part. De plus, les poulains mâles vendus pour la boucherie doivent l'être avant l'âge de 12 mois pour ne pas déprécier la viande et limiter les coûts de production. Enfin, l'élevage de mâles nécessite un suivi particulier.

Pour inciter les éleveurs à présenter de jeunes mâles, une *prime minimale* au propriétaire de chaque animal présenté dès lors qu'il est admissible au concours, pourra être instaurée indépendamment des résultats du concours.

Le montant de cette *prime minimale* sera fixé en proportion des coûts de transport induits, dans des conditions normales pour un propriétaire installé en régions Nord – Pas de Calais ou Picardie et selon une nomenclature simplifiée applicable à tous les concours.

## **Mesure 4. Encourager l'élevage de jeunes mâles de lignées originales**

La sélection opérée lors des concours d'élevage, c'est-à-dire sur le modèle et les allures, a conduit à une uniformisation des origines. Trop souvent, les mâles les mieux notés sont issus d'origines très représentées, car plus appréciées. Les mâles dits plus « originaux », plaisent en général moins et sont peu utilisés car assimilés à une production de moindre qualité. Aussi, peu d'éleveurs prennent le risque et donc la peine de les élever et de les présenter aux concours. Cette situation explique en partie les problèmes de consanguinité que connaît la race du cheval Boulonnais.

Pour lutter contre cette tendance, plusieurs jeunes mâles (5 par exemple) reconnus comme prometteurs par les commissions de *stud-book* respectives seront sélectionnés chaque année et leurs éleveurs encouragés à les garder.

Les jeunes mâles, âgés de 18 mois, seront vus de nouveau à 30 mois par chacune des deux commissions de *stud book*, sur des critères morphologiques et génétiques, en vue de consolider les orientations de sélection définies par elles et favoriser la diversité des courants de sang.

Cette mesure doit permettre de diversifier les lignées en favorisant l'élevage de mâles de courants de sang dits « originaux » et d'améliorer la qualité de ces mâles.

## **Mesure 5. Primer les courants de sang originaux de chevaux Boulonnais**

Pour élargir le panel génétique de la race du cheval Boulonnais, des incitations seront proposées aux propriétaires de juments qui auront été préalablement sélectionnées, pour qu'ils les fassent saillir par des étalons de courants de sang dits « originaux ». La liste de ces étalons et juments sélectionnées, sera établie chaque année par la commission de *stud-book* du cheval Boulonnais.

### **Mesure 6. Organiser l'élevage de jeunes mâles français Trait du Nord**

La race Trait du Nord est voisine - géographiquement comme génétiquement -, des races de trait belge, néerlandaise, ardennaise ou auxoise. Une pratique largement répandue consiste à acheter des étalons approuvés à la monte en Belgique ou aux Pays-Bas. On ne peut toutefois définir comme race un groupe de juments correspondant à un standard mais pour lesquels les reproducteurs mâles ont une provenance principalement extérieure. L'élevage de mâles nés en France doit être impérativement encouragé et développé.

L'ancien centre équestre, propriété du Parc naturel régional Scarpe-Escaut, situé à Saint-Amand-Les-Eaux, point d'ancrage du projet Pôle Trait du Nord, offre des conditions favorables à la mise en œuvre de cette mesure.

### **Mesure 7. Encourager la mise à la reproduction de juments**

La mise à la reproduction d'une jument génère de nombreux coûts : tests sanitaires, prix de la saillie, d'éventuels frais de pension et de transport. De plus, le manque de débouchés et un prix de vente insuffisamment rémunérateur n'incitent pas les éleveurs à faire naître des poulains. La mise à la reproduction des juments doit être impérativement encouragée.

Pour inciter les éleveurs à élever des juments reproductrices et à les présenter, une *prime minimale* au propriétaire de chaque animal présenté pourra être instaurée, dès lors qu'il est admissible au concours, indépendamment des résultats du concours.

Le montant de cette *prime minimale* sera fixé en proportion des coûts de transport induits, dans des conditions normales pour un propriétaire installé en régions Nord Pas de Calais ou Picardie et selon une nomenclature simplifiée applicable à tous les concours.

### **Mesure 8. Sensibiliser à la mise à la reproduction des juments**

Le manque de débouchés et un prix de vente insuffisamment rémunérateur n'incitent pas les éleveurs à faire naître des poulains. Les effectifs s'amenuisent, la diversité diminue, des élevages disparaissent. La mobilisation des éleveurs est primordiale.

Des actions d'information et de sensibilisation destinées aux propriétaires de juments de race de cheval Boulonnais ou Trait du Nord, devront être conduites spécifiquement sur ce thème.

### **Mesure 9. Former les éleveurs**

Dans différents domaines de la filière, il s'avère essentiel d'assurer un encadrement technique des éleveurs : filière viande, attelage de loisirs, travail du cheval, aspects sanitaires, etc.

La filière viande exige un véritable savoir-faire car la concurrence est très forte dans ce domaine. Or, le professionnalisme des éleveurs de cheval Boulonnais ou Trait du Nord est souvent mis à défaut car le poulain est, peut-être paradoxalement, rarement sélectionné et élevé dans cette optique.

Par ailleurs, malgré le développement de l'attelage de loisirs et la volonté de nombreux acteurs locaux de favoriser la réintroduction du cheval au travail, il faut constater que les chevaux proposés sur le marché ne sont pas toujours sélectionnés, élevés et préparés de manière satisfaisante, la création ou la transmission d'élevages se faisant alors sans réelle transmission de savoir-faire.

De nombreux éleveurs manquent enfin de connaissances sur les orientations de sélection retenues par les commissions de *stud book*, ou sur les moyens de prévention et de lutte contre les défauts génétiques, tels les « pattes à jus ».

La formation est considérée comme un enjeu important pour les années à venir.

La mise en œuvre des sessions de formation des éleveurs doit être encouragée et s'appuyer de façon privilégiée sur des centres de ressources tels que le Pôle Trait du Nord ou la Maison du cheval Boulonnais en projet dans le Parc naturel régional des Caps et Marais d'Opale à Samer, et bénéficier des appuis techniques et scientifiques du C.R.R.G. de l'Institut français du cheval et de l'équitation ou de l'Institut de l'élevage.

### **Mesure 10. Sélectionner et former les juges de concours**

Le choix des meilleurs éléments de la race se fait à l'occasion des concours d'élevage par des jurys composés d'éleveurs reconnus pour leurs compétences et désignés par les associations de race agréées. Les fonctions de membre de jury sont gratuites et leur nombre est limité.

Les jurys délibèrent et statuent sur le classement des concurrents dans les limites fixées par les règlements particuliers, à la majorité des voix au premier tour.

Les jugements qu'ils rendent sont déterminants pour la sélection des meilleurs reproducteurs qui, compte tenu des petits effectifs des deux races, influencent très fortement l'ensemble de la population

Il est essentiel que les membres de jury, anciens comme nouveaux, puissent être formés aux techniques de jugement des chevaux et bien connaître :

- les orientations de sélection retenues par les commissions de *stud book* respectives,
- les différents courants de sang au sein de ces races,

Des modules et des journées de formation doivent être organisés à cet effet. Ils devraient pouvoir s'appuyer de façon privilégiée sur le Pôle Trait du Nord ou sur la Maison du Boulonnais et bénéficier des appuis techniques et scientifiques du C.R.R.G., de l'Institut français du cheval et de l'équitation ou de l'Institut de l'élevage.

### **Mesure 11. Mieux insérer l'élevage de chevaux de trait dans la représentation agricole**

L'élevage de chevaux constitue une activité agricole à part entière. Depuis la loi n°2005-157 du 23 février 2005 relative au développement des territoires ruraux (art. 38), c'est l'ensemble des activités équestres, à l'exception des activités de spectacles, qui bénéficient du statut agricole.

Les éleveurs doivent notamment faire face à des difficultés d'accès au foncier d'une part, leur installation et leur accès aux aides agricoles sont fortement encadrés, notamment par les dispositions générales du contrôle des structures agricoles et particulières du Schéma directeur départemental des structures agricoles (S.D.D.S.), d'autres part. Les conditions d'installation, d'accès à ces aides et de subsistance peuvent donc différer selon le département. L'amélioration de ces conditions, mais aussi une meilleure harmonisation inter-départementale sera recherchée.

Ils doivent donc pouvoir bénéficier d'une information satisfaisante de la part des services de l'Etat et des organismes agricoles, les chambres d'Agriculture et les syndicats agricoles tout particulièrement ; ainsi que d'une représentation en leur sein et dans les instances dans lesquelles ces organismes siègent, comme la Commission départementale d'orientation agricole (C.D.O.A.). La représentation des éleveurs de chevaux au sein de la Commission régionale de l'économie agricole et du monde rural (Coream) est également assurée par le Conseil inter-régional du cheval (C.I.C.) dont les deux associations de race sont membres.

Un rapprochement des deux associations de races avec l'ensemble des organismes agricoles doit donc être favorisé et encouragé.

## **Titre Deuxième : Soutenir et organiser l'étalonnage**

Pour être reconnu comme poulain de race, il doit être issu d'une jument de race saillie par un étalon approuvé pour la monte dans la race.

Ainsi, dans le cadre des activités des associations nationales de race agréées, un certain nombre d'étalons sont approuvés chaque année. A titre d'exemple, en 2009 : 69 étalons étaient approuvés pour la race du cheval Boulonnais, dont 50 en activité, et 34 étalons pour la race Trait du Nord, dont 17 en activité. La liste de ces étalons, avec leurs origines, fait l'objet d'une publication annuelle assurée depuis 1990 par le C.R.R.G. et distribuée gratuitement à l'ensemble des éleveurs.

Le recours à l'insémination artificielle reste peu développé dans les deux races, au profit d'une monte en main traditionnelle et à domicile qui limite les coûts directement à la charge de l'éleveur. L'organisation de l'étalonnage est donc essentiellement commandée par la répartition géographique des étalons privés ou publics.

Cette organisation traditionnelle crée cependant de lourdes contraintes et engendre des déplacements coûteux pour l'étalonnier. Qu'il soit privé ou qu'il s'agisse de l'Institut français du cheval et de l'équitation, il doit organiser des tournées pour servir plusieurs juments. Seulement, le plus souvent, la jument n'est pas en chaleur et le déplacement se révèle inutile.

La diminution inquiétante des étalonniers privés et depuis plusieurs années il n'y a plus d'étalonniers itinérants en Trait du Nord, mais aussi la réorganisation des moyens de l'Etat, créent une situation critique qui nécessite de réfléchir à une nouvelle organisation de l'étalonnage et de faire évoluer les pratiques.

**Pour soutenir et mieux organiser l'étalonnage, 6 mesures sont préconisées :**

### **Mesure 12. Primer l'activité des étalons privés**

Les étalonniers privés possèdent des reproducteurs qui, dans la grande majorité, sont peu utilisés bien souvent pour des raisons de distance lorsqu'il ne s'agit pas d'une question de consanguinité avec la jumenterie ou d'un choix subjectif de l'éleveur. Or, bien que coûteux, l'entretien des étalons en nombres suffisants est nécessaire pour diversifier les origines de la race et garantir une répartition des reproducteurs mâles sur le territoire.

L'Etat et l'Institut français du cheval et de l'équitation attribuent chaque année une prime d'encouragement à l'activité des reproducteurs mâles privés des races françaises de trait, dénommée *prime d'approbation*, sur l'ensemble du territoire national. Ces primes d'approbation sont versées aux propriétaires d'étalons ayant effectué un nombre minimal de saillies en race pure l'année précédente.

Les conditions d'octroi des primes d'approbation sont fixées par le règlement national des concours d'élevage, le montant des primes d'approbation dépendant du montant de la dotation nationale globale et du nombre d'étalons à primer.

Dans le contexte actuel, il est important que ce dispositif d'encouragement puisse se poursuivre, voire être renforcé et évoluer pour favoriser les étalons qui saillissent des juments n'appartenant pas au propriétaire de l'étalon.

### **Mesure 13. Développer l'appui et le conseil technique aux étalonniers**

L'activité d'étalonnier exige des compétences théoriques et pratiques. Cependant, aucune formation n'est véritablement disponible hormis celles proposées et dispensées par l'Institut français du cheval et de l'équitation dans leur centre de formation situé au Haras du Pin dans

l'Orne. Il en résulte des performances contrastées : juments qui ne remplissent pas, accidents de monte, etc.

Le recours aux techniques d'insémination artificielle impose en particulier que les reproducteurs répondent à certaines exigences telles que le caractère lors des manipulations et des prélèvements, ou la qualité de la semence. Le renforcement, notamment par l'Institut français du cheval et de l'équitation, de l'appui technique auprès des éleveurs de chevaux Boulonnais et Trait du Nord apparaît donc nécessaire.

Les éleveurs privés seront en particulier incités à recourir au testage des jeunes mâles (spermiogramme) avant la mise à la reproduction afin d'estimer leur fertilité et aux nouvelles techniques d'insémination, y compris celles pouvant impliquer la congélation de doses.

#### **Mesure 14. Maintenir une offre publique d'élevage**

L'offre publique d'élevage, dans un contexte où les effectifs des deux races atteignent des seuils critiques, contribue de manière importante à la diversité et à la cohérence de l'offre génétique globale dans chaque race avec les orientations de sélection décidées par les commissions de *stud-book* respectives.

Les Haras nationaux assureraient chaque année l'acquisition d'au moins un étalon national dans chacune des deux races de cheval Boulonnais et Trait du Nord en concertation avec les commissions de *stud-book* respectives.

L'Institut français du cheval et de l'équitation poursuivra cette politique d'acquisition, mais privilégiera les partenariats visant à louer ces étalons auprès d'opérateurs privés ou publics régionaux tels que le Pôle Trait du Nord ou la Maison du cheval Boulonnais.

La réforme des étalons nationaux sera décidée en concertation et sous conditions, avec l'association nationale de race agréée concernée.

#### **Mesure 15. Organiser la couverture du territoire en élevage**

Les Haras nationaux assureraient ou organisaient depuis plusieurs années la distribution de doses de semences d'étalons nationaux auprès d'éleveurs privés et proposent à la location, les étalons nationaux à des éleveurs privés.

Une concertation sera organisée chaque année entre l'Institut français du cheval et de l'équitation et les associations de race pour assurer une répartition géographique cohérente des étalons nationaux avec l'offre privée. La création du Pôle Trait du Nord et de la Maison du cheval Boulonnais offre l'opportunité d'impliquer de nouveaux opérateurs « régionaux » dans ce domaine.

Le prélèvement de la semence d'un ou plusieurs étalons nationaux ou privés en vue d'assurer une offre diversifiée pour les élevages situés en dehors des berceaux de race sera envisagé.

#### **Mesure 16. Promouvoir le développement d'une offre d'élevage à domicile**

Les éleveurs seront sensibilisés sur les possibilités offertes par les techniques dites de synchronisation des chaleurs et encouragés à leurs utilisations pour permettre l'insémination à domicile.

L'Institut français du cheval et de l'équitation cherchera à organiser ou à coordonner une telle offre publique d'élevage à domicile, sous réserve que les conditions techniques et économiques à la mise en œuvre de ce service soient acceptables par toutes les parties.

#### **Mesure 17. Promouvoir des centres de reproduction régionaux**

La création de centres de ressources tels que le Pôle Trait du Nord et la Maison du cheval Boulonnais, faciliterait le regroupement des animaux (juments et étalons pour la monte en main) et offre un cadre au développement de centres régionaux de reproduction pour le cheval Boulonnais et Trait du Nord. Il convient de les aménager et les équiper en matériels adaptés pour optimiser les résultats de reproduction des chevaux et limiter les coûts associés.

## **Titre Troisième : Consolider la gestion des livres généalogiques**

Les effectifs de chevaux Boulonnais et Trait du Nord sont très faibles. Cette situation rend nécessaire une gestion particulièrement rigoureuse de l'ensemble de la population afin de préserver toutes les lignées et d'éviter les problèmes de consanguinité.

Il est primordial de bien connaître les lignées, de déterminer la filiation de chaque reproducteur et de diffuser largement ces informations. L'absence de données d'évaluation des reproducteurs mâles (pointage morphologique, nombre de saillies, nombre de produits immatriculés, etc.) ne permet pas aux éleveurs d'optimiser leurs choix d'accouplements.

**Pour consolider la gestion des livres généalogiques, 8 mesures sont préconisées :**

### **Mesure 18. Contrôler la filiation des chevaux Boulonnais mis à la reproduction**

La race du cheval Boulonnais connaissant un très fort taux de consanguinité, le contrôle de filiation préalable des candidats-étalons pour être définitivement approuvés, sera pérennisé. Il est en outre nécessaire de parvenir à un typage systématique des juments, préalablement à la mise à la reproduction, en vue à terme de contrôles génétiques de filiation entièrement fiabilisés.

*Pour mémoire : le typage ADN des étalons Trait du Nord est également réalisé afin de permettre d'éventuels contrôles de filiation. Mais un contrôle systématique de filiation n'apparaît pas opportun au regard des enjeux de préservation de la diversité génétique de la race d'une part, et des coûts générés par ce type de mesure, d'autre part.*

### **Mesure 19. Renforcer la procédure d'approbation des étalons**

Les commissions d'approbation des étalons organisent chaque année des sessions ou *marque*, au cours de laquelle des animaux mâles candidats sont présentés.

Cette procédure de sélection doit être renforcée par l'organisation d'une unique session d'approbation au cours de laquelle l'ensemble des candidats sont présentés et comparés. Cette marque devra en outre être organisée avant la fin de l'année précédant celle pour laquelle les étalons nouvellement approuvés peuvent effectuer leur première monte et tenir compte, le cas échéant, des délais nécessaires aux contrôles de filiation.

Une marque complémentaire, et une seule, pourra être organisée à la demande du président du S.H.B. ou du Syndicat du Trait du Nord. Elle devra alors se tenir dans un délai maximal de 6 semaines après la tenue de la marque normale et, dans tous les cas, avant la fin de l'année.

La procédure d'approbation doit prendre en compte l'origine des étalons afin de ne pas écarter de l'approbation des courants de sang dits « originaux », importants pour l'avenir des deux races.

### **Mesure 20. Créer un livre B au *stud-book* du Boulonnais**

Le livre généalogique de la race équine du cheval Boulonnais n'admet que les animaux ayant une filiation établie sur deux générations au moins. Il ne permet donc pas d'enrichir, même de façon raisonnée, le patrimoine génétique de la race.

La création d'un second livre, dit « Livre B », pour les animaux sans filiation établie ou avec une filiation établie sur une seule génération, mais agréés par la Commission du *stud-book* et les animaux issus de croisement reconnus par le *stud-book* de la race, doit permettre d'inscrire des reproducteurs pour lesquels les produits peuvent être inscrits au Livre A. Ceci permettrait d'augmenter les effectifs, de diversifier les origines et de lutter contre la consanguinité.

### **Mesure 21. Améliorer la diffusion de la connaissance génétique (Annuaire des étalons)**

Le C.R.R.G. réalise chaque année l'annuaire des étalons des deux races depuis 1990 et diffuse gratuitement auprès des éleveurs l'ensemble des informations utiles, relativement à la connaissance génétique des races de chevaux Boulonnais et Trait du Nord.

Le C.R.R.G. se propose, en l'absence de données objectives d'évaluation des étalons, d'enrichir les annuaires en y ajoutant des éléments techniques (pointage morphologique, nombre de saillies, nombre de produits immatriculés, etc.) permettant aux éleveurs de mieux raisonner les accouplements.

Cette initiative, reconnue et appréciée par l'ensemble des éleveurs mérite d'être poursuivie. Dans un souci d'efficacité et pour se donner la possibilité d'actualiser plus facilement les données, une version numérique, éventuellement augmentée et consultable sur le site internet d'Espaces naturels régionaux ainsi que sur chacun des sites des deux races et de l'Institut français du cheval et de l'équitation, pourra être développée.

### **Mesure 22. Apporter un conseil aux éleveurs pour les choix d'accouplement**

Les compétences des ANRA, de l'Institut français du cheval et de l'équitation et du C.R.R.G. seront mobilisées pour apporter un conseil pour les choix d'accouplement auprès des éleveurs de chevaux Boulonnais ou Trait du Nord qui les sollicitent.

Par ailleurs, dans le cadre de la gestion des lignées et de la lutte contre la consanguinité, pour les éleveurs possédant des juments de lignées originales, des conseils d'accouplements seront préconisés par le C.R.R.G.

### **Mesure 23. Améliorer la connaissance et le suivi de la diversité du patrimoine génétique**

Des études techniques et génétiques utiles au schéma de conservation et à l'amélioration de la connaissance du patrimoine génétique des deux races seront réalisées de manière complémentaire à l'initiative des ANRA, du C.R.R.G. ou de l'Institut français du cheval et de l'équitation, notamment concernant la mise en place d'indicateurs relatifs à la consanguinité des deux races.

A cet égard, l'Institut français du cheval et de l'équitation permettra l'accès au fichier SIRE, base de données nationale répertoriant les équidés et les informations qui leur sont propres, aux associations nationales de race agréées et au C.R.R.G.

Le suivi et l'évaluation de la diversité génétique devra contribuer de façon significative à l'évaluation du présent Plan. L'Institut de l'élevage pourra être associé à ces études et cette évaluation.

### **Mesure 24. Créer un Observatoire des chevaux Boulonnais et Trait du Nord**

Compte tenu des enseignements retirés du bilan des derniers plans d'actions, il apparaît opportun de constituer, réunir et diffuser des données permettant d'évaluer périodiquement le présent Plan de sauvegarde et de valorisation du cheval Boulonnais et du Trait du Nord.

Cet observatoire qui serait mis en place à l'initiative de l'Institut français du cheval et de l'équitation et du C.R.R.G., doit également avoir comme objet de suivre l'évolution d'indicateurs génétiques et zootechniques de chacune des deux races, ainsi que de promouvoir une information économique et sociale sur l'élevage ainsi que sur l'utilisation et la valorisation, y compris le calendrier des manifestations, de ces deux races régionales.

Il visera en outre à assurer une information auprès des décideurs publics pour témoigner de la pertinence, de la cohérence et de l'efficacité des actions menées dans le cadre du présent Plan.

L'ensemble de ces informations seront rendues disponibles sur les sites internet des différents partenaires.



### **Mesure 25. Assurer une conservation pérenne du patrimoine génétique**

Compte-tenu des incertitudes liées à la sauvegarde du patrimoine génétique des races de chevaux Boulonnais et Trait du Nord, une conservation définitive de ce patrimoine par la constitution d'une cryothèque, doit être assurée.

L'Institut français du cheval et de l'équitation réalisera régulièrement la congélation de la semence d'étalons de chacune des deux races, sous réserve de la qualité de la semence. Le choix des étalons dont la semence sera congelée sera fixé en concertation avec les commissions de *stud-book* respectives.

Le C.R.R.G. pourra prendre des initiatives dans ce domaine pour des besoins de conservation de lignées. L'Institut de l'élevage pourra être associé à ces initiatives.

## **Titre Quatrième : Renforcer la structuration des Associations et la création de Maisons de race**

Le Syndicat d'élevage du cheval Trait du Nord compte 179 adhérents (données 2008) concentrés essentiellement dans le département du Nord. Son siège social est situé à Cambrai (Nord).

Le Syndicat hippique Boulonnais compte quant à lui, 373 adhérents (données 2007) son siège social étant situé à Desvres (Pas-de-Calais). Les éleveurs se répartissent en majorité en Nord-Pas de Calais et en Picardie.

Ces deux associations ont été agréées respectivement le 23 avril 2003 et le 13 juin 2003 par le ministère chargé de l'Agriculture, comme association nationale de race pouvant intervenir dans la sélection et l'amélioration génétique des équidés.

Cette reconnaissance leur confère des responsabilités réglementaires. Elles ont en effet comme missions de :

- regrouper les éleveurs de chevaux Boulonnais et de Trait du Nord et en assurer la représentation,
- siéger à la Commission de *stud-book* et y déterminer la politique d'amélioration génétique et de la sélection de la race,
- opérer la sélection des équidés au sein des commissions d'examen des reproducteurs,
- élaborer et conduire, en tant que de besoin, un programme d'élevage,
- organiser ou contribuer à l'organisation de concours d'élevage ou de manifestations susceptibles d'aider au développement de la race,
- promouvoir la race.

Ils doivent également :

- désigner les présidents et les représentants professionnels qui composent en majorité la Commission de *stud-book* et les commissions d'examen des équidés,
- représenter la commission de *stud-book* à la commission du livre généalogique des races françaises de chevaux de trait,
- disposer des éléments d'information qui lui sont nécessaires pour l'exercice de ses missions et qui sont disponibles auprès de l'établissement public l'Institut français du cheval et de l'équitation, gestionnaire du fichier central zootechnique des équidés (SIRE).

Les tâches qu'elles doivent assumer sont donc importantes avec une partie administrative très conséquente.

Les deux associations de race ont jusqu'à présent assuré par le biais de membres bénévoles l'essentiel des tâches qui leur incombent. Depuis quelques années, le Syndicat hippique Boulonnais, confronté à des difficultés administratives, a salarié une secrétaire à mi-temps. Quant au Syndicat d'élevage du cheval Trait du Nord, ces tâches ont jusqu'à présent été prises en charge bénévolement par Nicole Topart. Celle-ci souhaite désormais se libérer d'une partie de ses fonctions devenues extrêmement contraignantes.

Par ailleurs, les deux associations ne disposent pas, ou plus, de locaux fixes pour se réunir ou regrouper les informations relatives aux deux races. Cette situation ne favorise pas les rencontres entre éleveurs et rend plus difficile la promotion de la race auprès du grand public.

Un des objectifs prioritaires du présent Plan est de conforter ces associations dans la gestion et l'animation au quotidien et renforcer leur structuration compte tenu de leur statut officiel.

La création de Maisons de race à l'instar de ce qui se fait dans d'autres berceaux de races équines menacées, chevaux de trait ou d'ânes, comme le centre de promotion de l'Auxois, pourrait appuyer concrètement l'ancrage et le positionnement de ces deux races emblématiques dans le paysage régional. Elles constitueraient à la fois un centre de ressources, une vitrine permanente de la race, un espace de rencontres et d'échanges, un lieu de transfert d'expériences et de savoir-faire et un centre d'information ouvert à tous.

Cette perspective s'inscrit indéniablement dans la volonté du Conseil régional du Nord-Pas de Calais de promouvoir le projet d'un Haras régional.

**Pour renforcer la structuration des associations de race et les maisons de race 4 mesures sont préconisées :**

**Mesure 26. Renforcer l'accompagnement technique et la coopération des associations de race**

Les missions dévolues réglementairement aux ANRA et les mesures prévues par le présent *Plan de sauvegarde et de valorisation des chevaux Boulonnais et Trait du Nord*, imposent aux deux associations d'assurer une animation auprès de tous les éleveurs, de tenir et d'actualiser le *stud-book*, de participer ou d'organiser les réunions du *stud-book* ou de la commission nationale d'approbation, de gérer des bases de données, de communiquer, etc.

L'acuité des problèmes actuels requiert une mobilisation accrue de tous les acteurs pouvant participer à la sauvegarde et à la valorisation des deux races et montre la nécessité de bénéficier d'un accompagnement technique permanent.

Les deux berceaux de race étant essentiellement situés dans le Nord-Pas de Calais et dans une moindre mesure en Picardie, une synergie entre les deux associations de race sera recherchée au travers d'une plus grande coopération administrative et technique et dans la mise en place progressive d'un « secrétariat technique » commun.

**Mesure 27. Assurer une meilleure information des adhérents**

La dispersion géographique des éleveurs rend nécessaire d'engager d'importants efforts de communication et d'information.

Cette information sera renforcée par la réalisation de bulletins d'information diffusés de manière plus fréquente, par la création de pages sur les sites internet respectifs des différents partenaires, par une plus large diffusion des annuaires des étalons et des éleveurs, par une meilleure communication à l'occasion des événements regroupant les éleveurs, etc.

Une coopération entre le Syndicat d'élevage du cheval Trait du Nord et la Maison de l'élevage du Nord doit en particulier être privilégiée.

**Mesure 28. Consolider le Pôle Trait du Nord**

Le Parc naturel régional Scarpe-Escaut (P.N.R.S.-E.) a introduit depuis 2003, l'utilisation de la traction animale dans la restauration et l'entretien des espaces naturels dont il est propriétaire ou gestionnaire. Il a pour cela acheté un premier puis un deuxième cheval Trait du Nord. Dans ce cadre, il a initié des techniques modernes de traction animale afin d'intégrer des notions de rentabilité économique. La conduite au cordeau a notamment été privilégiée. Car tout en étant adaptée aux travaux à réaliser, elle correspond pleinement aux spécificités et aux traditions de la race.

Depuis 2006, celui-ci a développé en partenariat avec le Syndicat d'élevage du cheval Trait du Nord, le Centre régional de ressources génétiques (C.R.R.G.) du Nord Pas de Calais et les Haras nationaux, une démarche visant à promouvoir et à valoriser le cheval de trait et ses utilisations au sein d'un équipement dont il est propriétaire. C'est ce projet qui a pris comme dénomination « Pôle Trait du Nord »

Ses efforts l'ont amené dans un premier temps à aménager les bâtiments pour l'accueil de chevaux de trait (boxes, équipements divers) et à assurer leurs mises aux normes.

Plusieurs objectifs ont été assignés au projet Pôle Trait du Nord:

- 1) expérimenter des actions visant à optimiser l'utilisation de la race en milieux urbain, périurbain, rural et forestier, dans le but de créer un marché afin de renforcer une dynamique économique de valorisation de la race,
- 2) conforter la gestion de la ressource génétique de la race en permettant l'accueil ponctuel de reproducteurs,
- 3) former et informer les éleveurs, les utilisateurs et le grand public sur les actions expérimentales valorisant le travail du cheval de trait.

Sa vocation est de devenir le centre de ressources de la race Trait du Nord. 40 % des éleveurs se situent en effet dans un rayon de 50 km autour de Saint-Amand-les-Eaux, le Hainaut étant reconnu comme le cœur du berceau de la race Trait du Nord.

A ce titre, compte-tenu de sa situation dans un parc naturel régional, en lisière de forêt, à proximité d'un établissement thermal, dans une commune à vocation touristique et de son accessibilité, le Pôle Trait du Nord pourrait développer des activités d'accueil du public. Son positionnement comme équipement touristique sera testé et étudié en synergie avec les autres infrastructures locales.

Le Syndicat mixte du PNR.S.-E. entend assumer pleinement sa mission de territoire d'expérimentation et d'excellence en matière de développement durable. Il s'est donné comme objectif de favoriser la mise en place de ce Pôle mais souhaite néanmoins concentrer prioritairement ses moyens dans la mise en œuvre des actions qu'ils développent déjà sur le territoire du Parc ou auprès d'autres collectivités territoriales pour des projets incluant le cheval au travail

La gestion et le développement des missions d'un tel projet dépassent en effet largement les prérogatives du Parc. D'autres acteurs locaux sont concernés : le Syndicat d'élevage du cheval Trait du Nord, l'Institut français du cheval et de l'équitation, la commune de Saint-Amand-les-Eaux, la Communauté d'agglomération des Portes du Hainaut.

Afin de lui conférer une plus grande assise et assurer sa pérennité sur le long terme, une clarification et une mise en synergie des interventions des différents acteurs concernés seront recherchées.

### **Mesure 29. Créer la Maison du cheval Boulonnais**

Depuis plusieurs années, l'idée d'une Maison du cheval Boulonnais est évoquée périodiquement sans aboutir, la définition des vocations de cet équipement n'étant pas bien cernée.

Diverses simulations d'investissements et de gestion ont été réalisées par les Haras nationaux dès 2004 sans suites, faute de porteur de projet et en l'absence de volonté claire du Syndicat hippique Boulonnais.

Le Parc naturel régional des Caps et Marais d'Opale, en lien avec les Haras nationaux et le C.R.R.G., a pris plusieurs initiatives pour faire évoluer cette situation : enquêtes, réunions, visites de sites potentiels, redéfinition des objectifs d'un tel équipement, etc.

Les fonctions de promotion de la race, de vitrine touristique, de centre de formation des meneurs et d'éleveurs pourraient être assignées à cet équipement. Une collaboration entre l'Institut français du cheval et de l'équitation et les éleveurs permettrait d'y envisager la création d'un centre de reproduction régional : la station de Desvres étant fermée depuis quelques années et le fonctionnement du centre technique de Monts-en-Ternois mal desservi et trop à l'écart du centre du berceau de la race arrêté en 2009.

Le site de la ferme de la Suze à Samer, qui appartient à la ville de Boulogne-sur-Mer, semble aujourd'hui être le site le plus approprié pour devenir le futur centre de ressources du cheval Boulonnais. Une étude de faisabilité et de programmation a été lancée en 2009 à l'initiative de la Communauté de communes de Desvres-Samer qui a décidé de s'impliquer totalement dans ce projet. La future Maison du cheval Boulonnais doit prendre en compte :

- le maintien de la race : siège du Syndicat hippique Boulonnais et centre de rassemblement et de reproduction,
- un objectif touristique : avec la mise en place d'une gamme de produits, loisirs et activités et un positionnement fort comme équipement touristique de la Côte d'Opale et du Pays Boulonnais,
- le développement des utilisations du cheval a des fins de loisirs et/ou d'entretien de l'espace.

## **Titre Cinquième : Promouvoir les races et leurs utilisations**

Les races de chevaux Boulonnais et Trait du Nord ont été sélectionnées par des générations d'éleveurs pour leurs aptitudes à la traction et les services qu'ils rendaient à l'agriculture et aux transports.

Il est essentiel pour la sauvegarde de cet animal domestique qu'il continue à s'insérer économiquement dans la vie rurale et urbaine contemporaine ; qu'en parallèle de la filière viande puisse se développer une filière visant à valoriser ses différentes utilisations et ses qualités au travail.

Des initiatives, certes encore trop peu nombreuses, sont prises ici et là en France pour des travaux agricoles en maraîchage, dans des vignes ou pépinières, pour le débardage en forêt, pour une gestion écologique de milieux naturels, ainsi que des tâches en zones urbaines (ramassage de déchets dans les hyper centre-villes, les stations balnéaires, etc.). Petit à petit, les techniques évoluent et un outillage plus moderne et plus performant apparaît sur le marché.

Une dynamique de production de chevaux adaptés à ce marché est à développer et doit être encouragée dans les années à venir.

Dans une perspective de développement durable, le cheval au travail, a toute sa place.

**Pour promouvoir les races et leurs utilisations, 9 mesures sont préconisées :**

### **Mesure 30. Organiser et doter les concours d'utilisation**

Depuis plusieurs années, des concours d'utilisation de chevaux Boulonnais et Trait du Nord ont été initiés par les Haras nationaux dans les deux régions, berceaux de ces races, le Nord-Pas de Calais et la Picardie, en partenariat avec chacune des deux associations nationales de race agréées correspondantes, auxquelles ils délèguent par convention, l'organisation.

Devant le succès remporté par ces initiatives et l'émulation que ces concours suscitent, l'Institut français du cheval et de l'équitation veut poursuivre leur organisation et leur dotation.

### **Mesure 31. Organiser et doter un circuit « cheval de travail »**

France-Trait, association nationale fédérative des associations des neuf races françaises de chevaux de trait, a créé un circuit « cheval de travail ». Ce circuit vise à labelliser l'aptitude au travail de chevaux de trait afin de favoriser leur commercialisation.

Le Syndicat hippique Boulonnais, ou une association mandataire tierce, et le Syndicat d'élevage du cheval Trait du Nord ont vocation à organiser tous les ans ce circuit en régions Nord-Pas de Calais et Picardie.

### **Mesure 32. Adapter les règlements des concours d'utilisation**

Les ANRA, en partenariat avec l'Institut français du cheval et de l'équitation, proposent d'adapter les concours d'utilisation en faveur d'une simplification des conditions d'accès, d'une réduction de leur nombre et d'une harmonisation nationale de leur règlement.

### **Mesure 33. Former les utilisateurs**

La conduite du cheval nécessite un apprentissage. Avec de moins en moins d'éleveurs, le savoir faire transmis de génération en génération tend à disparaître. Or, les jeunes éleveurs ont besoin d'apprendre et d'améliorer leurs compétences techniques. Pour répondre à cette demande, quelques stages sont proposés par les associations de race. Mais à défaut de disposer de centres de regroupement, ceux-ci ont lieu de manière chaotique, dans des conditions parfois aléatoires.

La mise en place de cycles de formation étoffés et en plus grand nombre se justifient pleinement. Les ANRA doivent jouer un rôle éminemment important dans l'élaboration et la réalisation de ces formations.

La présence de centres de ressources tels que le Pôle Trait du Nord à Saint-Amand-les-Eaux ou la Maison du cheval Boulonnais à Samer, représente dans ce domaine un atout considérable.

#### **Mesure 34. Appuyer la participation des races aux événements**

Les ANRA développent autant que possible des actions de communication sur les races de chevaux Boulonnais et Trait du Nord et leurs utilisations.

Ils participent notamment au Salon international de l'Agriculture (S.I.A.), au Salon du Cheval à Paris ainsi qu'au Salon agricole régional « Terres en fête » à Arras, au sein du village du cheval coordonné par le Conseil inter-régional du Cheval Picardie – Nord-Pas de Calais. Leur participation ce type d'événements doit être développée et mieux valorisée.

La promotion de ces races relève de l'intérêt général. A ce titre, les autres acteurs partenaires des collectivités territoriales comme les groupements de défense sanitaire (G.D.S.), doivent pouvoir apporter leur contribution.

#### **Mesure 35. Encourager l'élevage de jeunes chevaux à l'attelage (épreuves S.H.F)**

La Société hippique française (S.H.F.) est une association créée en 1865, reconnue d'utilité publique par le ministère chargé de l'Agriculture pour intervenir dans la sélection et l'amélioration génétique des races de chevaux et poneys de sport. Elle développe chaque année un circuit de sélection des chevaux de 4, 5 et 6 ans dans les différentes disciplines sportives équestres, dont l'attelage. Des finales nationales annuelles sont organisées dans chaque discipline et dans chaque tranche d'âge. Les finales d'attelage se déroulent à Compiègne, en Picardie.

Ces concours sont des lieux de sélection, de valorisation d'échanges et de commerce pour les jeunes chevaux destinés à des carrières sportives. Or très peu de chevaux Boulonnais ou Trait du Nord sont présentés à ces épreuves.

Pour inciter les éleveurs à faire naître et élever des chevaux destinés à des carrières sportives, un encouragement à ceux qui qualifieront un cheval à la finale S.H.F. d'attelage de Compiègne, pourra être instaurée.

#### **Mesure 36. Appuyer la structuration des Routes européennes**

Les Routes européennes, dont la Route du Poisson, qui rassemblent l'ensemble des races de chevaux de trait de France et d'Europe, sont des événements populaires importants qui fédèrent et permettent de communiquer largement sur la sauvegarde et les utilisations des chevaux de trait. Ces courses d'attelages sont désormais encadrées par une *Charte européenne des Routes*, reconnue dans cinq pays et élaborée en 2005 sous l'égide de la Fectu, la Fédération européenne du cheval de trait pour la promotion de son utilisation, avec l'appui des Haras nationaux.

La participation d'une équipe de chacune des deux races de Trait Boulonnais et Trait du Nord à chaque Route, avec un investissement financier et humain très conséquent correspond à un engagement ferme de la part des deux associations de race. Un soutien financier des collectivités est nécessaire pour leur permettre de mettre à l'honneur ces deux races de leur propre initiative ou par le biais d'associations reconnues pour leur implication dans la promotion du cheval de trait.

#### **Mesure 37. Expérimenter et développer de nouvelles utilisations**

De nouveaux modes d'utilisation du cheval au travail doivent être encouragés et expérimentés dans le Nord-Pas de Calais et en Picardie. L'établissement de références technico-économiques est utile pour rendre reproductibles ces initiatives.

Les parcs naturels régionaux du Nord-Pas de Calais, reconnus comme territoire d'expérimentation et d'excellence en matière de développement durable, ont un rôle à jouer dans ce domaine.

Les initiatives prises par le Parc naturel régional Scarpe-Escout depuis 2004 avec l'introduction du cheval de trait dans les actes de gestion des milieux naturels et de débusquage/débardage en



forêt sont à conforter. Parallèlement, les nouvelles utilisations urbaines du cheval au travail apparaissent comme une opportunité majeure pour la sauvegarde et la valorisation des chevaux de trait, mais également pour les politiques publiques de développement durable. Ces utilisations seront encouragées par l'expérimentation, l'établissement de référentiels technico-économiques et la diffusion des pratiques.

Ces premières expériences ont montré l'importance de disposer de chevaux bien éduqués, autant que de meneurs bien formés, efficaces directement sur des chantiers. Cela demande un important investissement en termes d'apprentissage et la possibilité de mettre en situation les jeunes chevaux au travail. Le Pôle Trait du Nord et la Maison du Boulonnais offrent des atouts incontestables dans ce domaine en se positionnant comme structures d'appui aux initiatives des collectivités territoriales ou de tout autre porteur de projet valorisant le cheval au travail.

### **Mesure 38. Mutualiser les compétences**

Depuis de nombreuses années, les deux syndicats de race, les Haras nationaux et le C.R.R.G. ont travaillé ensemble à la sauvegarde des deux races.

De nouveaux acteurs ont émergé dans le monde du cheval de trait ces dernières années.

France-Trait, association nationale dont le siège social est basée à Paris, fédère les associations des neuf races françaises de chevaux de trait depuis 2006. Elle a pour objet « de développer et dynamiser l'activité de la filière cheval de trait, de conduire de opérations de communication afin de faire découvrir le cheval de trait français à travers ses 9 races et dans toute sa diversité d'utilisations qui en fait sa richesse ».

Le Conseil interrégional du cheval Picardie – Nord–Pas de Calais, constitué à l'initiative des Haras nationaux, existe dans sa forme définitive depuis décembre 2002. Il regroupe, à l'échelle des deux régions, l'ensemble des familles du cheval dont le cheval de trait. Il constitue une plate-forme de concertation avec les collectivités, les chambres d'Agriculture, le ministère chargé de l'Agriculture et l'Institut français du cheval et de l'équitation, pour coordonner et décliner les politiques publiques du cheval.

D'autres associations existent à l'échelon régional telle qu'Equiterra. Cette association, créée en 2005 et dont le siège est situé en Picardie à Beauvais, a pour objet la promotion des utilisations modernes du cheval de trait. Dans le cadre de ses activités, elle développe diverses expérimentations notamment en milieu urbain. L'acquisition de références doit participer à la relance des races.

Il est important que des synergies puissent se développer autour des deux ANRA pour mutualiser les compétences de chacun dans l'intérêt des deux races.

## **Titre Sixième : Maintenir le débouché viande**

Le Nord-Pas de Calais est un bassin de consommation traditionnelle de viande chevaline.

Actuellement, 80 % des poulains mâles et 30 % des poulains femelles des races régionales sont dirigés vers l'abattoir dès l'âge de six mois ; la vente de chevaux plus âgés, dans le contexte de l'agriculture régionale avec un coût du foncier élevé, générant un coût supplémentaire inacceptable pour l'éleveur. Malgré cela, la viande chevaline est majoritairement importée, notamment d'Amérique du Sud.

Avec un élevage dispersé, composé de petites unités et des éleveurs pour la majorité pluri-actifs et retraités, la filière viande est difficile à structurer.

La filière, « Poulain du Nord », créé en 1997 avait pour but de valoriser la viande de cheval Boulonnais et Trait du Nord et susciter la mise en place d'une démarche collective avec tous ces éleveurs. La cible choisie était les boucheries artisanales chevalines du Nord-Pas de Calais et les circuits courts.

Cette filière a été active grâce à l'engagement du C.R.R.G. pendant plusieurs années qui a su mobiliser et organiser les différents acteurs pendant la période de lancement de cette filière. La disparition progressive des boucheries chevalines et un contexte plus difficile où les prix des animaux étaient bas, ont conduit à sa régression, cette filière se réduisant désormais à un flux annuel de quelques dizaines de poulains seulement.

Actuellement, chaque éleveur se débrouille. La majorité des poulains est exportée en Italie, qui reste un grand pays consommateur, par l'intermédiaire d'un négociant privilégié repérant les poulains lors de différents concours.

Maintenir et développer ce débouché constitue un enjeu primordial car l'essentiel de la production de chevaux est commercialisé par ce biais.

### **Pour maintenir le débouché viande, 2 mesures sont préconisées :**

#### **Mesure 39. Développer les débouchés pour la viande de poulain**

Le maintien et le développement de la production de viande chevaline issue des deux races sera encouragé. Une réflexion quant à l'utilisation et la promotion de la marque « Poulain du Nord » sera conduite pour tenir compte des nouvelles attentes des consommateurs. De nouveaux modes de commercialisation seront expérimentés telle que la vente en caissettes, la vente de plats préparés ou de terrines. Des opérations de dégustation et de sensibilisation seront organisées pour améliorer la perception de la viande de cheval par les consommateurs.

Un rapprochement avec les démarches de qualité : « Saveurs en Or » et « Artisans en Or » doit être envisagé.

#### **Mesure 40. Former des éleveurs à l'engraissement de poulains**

L'amélioration des techniques d'engraissement des poulains doit être considérée comme un enjeu important pour les années à venir, c'est un facteur essentiel de réussite pour mettre sur le marché des animaux de qualité. Des initiatives seront également conduites avec les éleveurs pour mieux organiser la filière, en favorisant notamment le regroupement des poulains à l'engraissement.

## **Titre Septième : Communiquer pour mobiliser**

Il est très difficile pour une personne non initiée d'estimer l'importance des races françaises de chevaux de trait et de mesurer la situation alarmante dans laquelle se trouvent les races du Nord-Pas de Calais. De même, il n'est pas évident d'accepter l'idée que les différentes manières de valoriser le cheval de trait sont très variées : les loisirs, la traction mais aussi la boucherie qui reste le principal débouché.

Or leur sauvegarde, en tant que race locale, n'est envisageable que dès lors qu'apparaît la notion de valorisation.

D'où l'importance que chacun prenne conscience qu'il peut à son niveau, même très modestement, participer activement à cette sauvegarde.

### **Sur le thème communiquer et sensibiliser, 2 mesures sont préconisées :**

#### **Mesure 41. Promouvoir l'identité culturelle des races**

Le cheval Boulonnais et le Trait du Nord sont des éléments majeurs du patrimoine domestique du Nord-Pas de Calais. Ils sont porteurs d'une image positive et font partie de l'identité culturelle du Nord de la France au travers de ses utilisations dans l'agriculture, mais aussi les transports, l'industrie et l'exploitation minière. Ils sont la fierté des gens du Nord qui, bien qu'à majorité citadine, restent très attachés aux valeurs de la ruralité et de l'activité industrielle. De nombreuses manifestations locales sollicitent leur présence. Ces initiatives doivent être encouragées.

#### **Mesure 42. Mieux insérer les concours dans l'animation rurale**

Pour toucher un plus large public et rendre plus attractif les activités développées avec les chevaux de trait, une évolution dans l'organisation des concours d'élevage et d'utilisations sera recherchée afin de mieux les insérer dans les programmes annuels d'animation du territoire régional.

Il s'agit de faire coïncider le concours à un événement local d'animation afin de promouvoir les races plus efficacement devant un plus large public. Des actions de communications seront également conduites auprès des collectivités territoriales et des milieux associatifs afin de mieux valoriser la présence des chevaux de trait dans les événements locaux.



## Sigles, acronymes et abréviations

ANRA	Association nationale de race agréée
C.I.C.	Conseil inter-régional du Cheval Picardie - Nord-Pas de Calais
C.D.O.A.	Commission départementale d'orientation agricole
Coream	Commission régionale de l'économie agricole et du monde rural
C.R.R.G.	Centre régional de ressources génétiques Nord-Pas de Calais
Fectu	Fédération européenne du cheval de trait pour la promotion de son utilisation
G.D.S.	Groupement de défense sanitaire
H.N.	Les Haras nationaux
I.F.C.E.	Institut français du cheval et de l'équitation
O.E.R.	Observatoire économique régional
P.N.R.	Parc naturel régional
P.N.R.C.M.O.	Parc naturel régional des Caps et Marais d'Opale
P.N.R.S.-E.	Parc naturel régional Scarpe-Escaut
S.D.D.S.	Schéma directeur départemental des structures agricoles
S.H.B.	Syndicat hippique Boulonnais (ANRA)
S.H.F.	Société hippique française (reconnue d'utilité publique)
S.I.A.	Salon international de l'Agriculture
SIRE	Système d'information relatif aux équidés
<i>Stud-book</i>	Livre généalogique (terme anglais)



## Signatures

Fait en douze exemplaires, à Paris, le 27 février 2012

Le Président  
du Syndicat hippique Boulonnais

Le Président  
du Syndicat d'élevage du cheval Trait du Nord

Philippe BLONDEL

Yves SPRIET

---

Le Président  
du Conseil régional Nord-Pas de Calais

Le Directeur Général  
de l'Institut français du cheval et de l'équitation  
Nord-Pas de Calais - Picardie

Daniel PERCHERON

Philippe DE GUENIN

---

Le Président  
du Conseil général du Pas-de-Calais

Le Président  
du Conseil général du Nord

Dominique DUPILET

Patrick KANNER

---

Le Président  
d'Espaces naturels régionaux

Le Président  
du Parc naturel régional Scarpe Escaut

Emmanuel CAU

Daniel MIO

---

Le Président  
du Parc naturel régional Caps et Marais d'Opale

Le Président  
de la Communauté de communes  
de Desvres-Samer

Daniel PERCHERON

Claude PRUDHOMME

---

Le Président  
du Conseil inter-régional du Cheval  
Picardie - Nord-Pas de Calais

Le Président  
de France-Trait

Hervé DELLOYE

Pierre PASDERMADJIAN





Syndicat d'élevage du cheval Trait du Nord  
Hôtel de ville  
59407 CAMBRAI  
Tél. +33 (0)3 27 31 25 34  
Fax +33 (0)3 27 31 25 34  
Internet : [www.le-cheval-trait-du-nord.fr](http://www.le-cheval-trait-du-nord.fr)  
Contact : [traitdunord@orange.fr](mailto:traitdunord@orange.fr)



Conseil régional Nord-Pas de Calais  
Siège de Région  
151, avenue du Président Hoover  
F 59555 LILLE Cedex  
Tél. +33 (0)3 28 82 82 82  
Fax +33 (0)3 28 82 82 83  
Internet : [www.nordpasdecalais.fr](http://www.nordpasdecalais.fr)  
Contact :

SYNDICAT HIPPIQUE  
BOULONNAIS



Syndicat hippique Boulonnais  
Château du Désert  
Les Courteaux  
62240 DESVRES  
Tél. +33 (0)3 21 91 50 71  
Fax +33 (0)3 21 91 50 71  
Internet : [www.le-boulonnais.com](http://www.le-boulonnais.com)  
Contact : [contact@le-boulonnais.com](mailto:contact@le-boulonnais.com)



Conseil général du Nord  
Hôtel du Département  
51, rue Gustave-Delory  
59047 Lille Cedex  
Tél. +33 (0)3 59 73 59 59  
Fax +33 (0)3 59 73 59 59  
Internet : [www.cg59.fr](http://www.cg59.fr)  
Contact : [catherine.derisbourg@cg59.fr](mailto:catherine.derisbourg@cg59.fr)

Institut français  
du cheval et de l'équitation

ECOLE NATIONALE D'EQUITATION  
Le Cadre Noir de Saumur



Institut français du cheval et de l'équitation  
Délégation régionale  
Nord-Pas de Calais – Picardie  
1, Boulevard Victor Hugo  
60200 COMPIEGNE  
Tél. +33 (0)3 44 38 54 56  
Fax +33 (0)3 44 40 20 17  
Internet : [www.haras-nationaux.fr](http://www.haras-nationaux.fr)  
Contact : [monique.marty@haras-nationaux.fr](mailto:monique.marty@haras-nationaux.fr)



Conseil général du Pas-de-Calais  
Hôtel du Département  
Rue Ferdinand Buisson  
62018 ARRAS Cedex 9  
Tél. +33 (0)3 21 21 62 62  
Fax +33 (0)3 21 21 62 62  
Internet : [www.pasdecalais.fr](http://www.pasdecalais.fr)  
Contact :



Espaces naturels régionaux Nord-Pas de Calais  
Centre régional de ressources génétiques  
Ferme du Héron  
Chemin de la Ferme Lenglet  
59650 VILLENEUVE D'ASCQ  
Tél. +33 (0)3 20 67 03 51  
Fax +33 (0)3 20 67 03 37  
Internet : [www.enrx.fr](http://www.enrx.fr)  
Contact : [crrg@enrx.fr](mailto:crrg@enrx.fr)



Conseil inter-régional du cheval  
Nord-Pas de Calais - Picardie  
60, Rue Edouard Leduc  
62570 WIZERNES  
Tél. +33 (0)3 21 12 97 45  
Fax +33 (0)3 21 12 97 45  
Internet : [www.cheval-picardie-nord-pas-de-calais.com](http://www.cheval-picardie-nord-pas-de-calais.com)  
Contact : [cic.picardie.npdc@wanadoo.fr](mailto:cic.picardie.npdc@wanadoo.fr)



Parc naturel régional Scarpe-Escaut  
Maison du Parc  
357, Rue Notre Dame D'Amour  
59230 SAINT-AMAND-LES-EAUX  
Tél. +33 (0)3 27 19 19 70  
Fax +33 (0)3 27 19 19 71  
Internet : [www.pnr-scarpe-escaut.fr](http://www.pnr-scarpe-escaut.fr)  
Contact : [contact@pnr-scarpe-escaut.fr](mailto:contact@pnr-scarpe-escaut.fr)



France Trait  
3, Boulevard Beauregard  
BP 4075  
21600 LONGVIC Cedex  
Tél. +33 (0)3 80 67 65 52  
Fax +33 (0)3 80 67 65 52  
Internet : [www.france-trait.fr](http://www.france-trait.fr)  
Contact : [sophie.bougel@france-trait.fr](mailto:sophie.bougel@france-trait.fr)



Parc naturel régional Caps et Marais d'Opale  
Maison du Parc  
BP 22  
62142 COLEMBERT  
Tél. +33 (0)3 21 87 90 90  
Fax +33 (0)3 21 87 90 87  
Internet : [www.parc-opale.fr](http://www.parc-opale.fr)  
Contact : [info@parc-opale.fr](mailto:info@parc-opale.fr)



Communauté de Communes de  
Desvres-Samer  
41 rue des Potiers – BP 41  
62240 DESVRES  
Tél +33 (0)3 21 92 07 20  
Fax +33 (0)3 21 92 22 09  
Internet : <http://www.cc-desvressamer.fr/>  
Contact :

